

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

Assemblée publique de consultation 5 novembre 2007

OBJET : Projet de règlement #07-064 modifiant le règlement de zonage #03-41

À l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 5 novembre 2007, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

07-105

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 2 Présentation du projet de règlement.

La présentation du projet de règlement est faite par monsieur Yoland Dion maire.

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 03-41 au fins de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant d'une résidence dans la zone 30-A.

Article 1 :

Modifier l'article 9.1 intitulé « COURS AVANTS » par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa 23° :

« 24° Les piscines, pourvu qu'elles soient implantées à l'intérieur de l'aire constructible du terrain et ce, uniquement dans la zone 30-A. »

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Item 3 **Période de question**

Le projet concerne la zone 30A, zone principalement située dans le secteur nord de la Municipalité entre les numéros civique 156 et 206 chemin Royal.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que ce projet soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3 personnes étaient présentes à la rencontre.

07-106

Item 4 **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 20 h 25.